



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

# TAXATION DES RETRAITÉS

La CFR rappelle qu'elle a protesté contre le projet d'une taxe discriminatoire de 0,30 % sur les retraites (Contribution additionnelle de solidarité pour l'autonomie).

L'Assemblée Nationale a approuvé en première lecture ce nouvel impôt toujours aussi injuste et inacceptable.

Les amendements adoptés ne modifient pas les vices fondamentaux de cette taxation :

- Elle est discriminatoire au détriment des retraités.
- Elle est scandaleusement injuste car elle s'appliquera également à des personnes en situation de perte d'autonomie, qui ne parviennent pas à assumer les charges financières correspondantes, et qui doivent demander l'aide financière de leurs enfants.
- Elle est tout aussi scandaleuse quand elle aboutit à faire supporter cette taxe à des millions de retraités aidants familiaux qui contribuent déjà lourdement, en nature ou en argent, à assumer le poids de la perte d'autonomie de leurs parents.

La CFR réitère sa condamnation formelle de cet impôt discriminatoire et injuste. Elle fait appel à la sagesse des sénateurs pour faire barrage à cette insulte à la justice sociale.

**Fait à Paris, le 25 octobre 2012**

**N° 113**

La Confédération Française des Retraités est constituée des 5 principales organisations de retraités :  
Aînés Ruraux Fédération Nationale – Groupement CNR-UFRB - Confédération Nationale des Retraités des  
Professions Libérales - Fédération Nationale des Associations de Retraités - Union Française des Retraités

83-87 avenue d'Italie - 75013 PARIS – Tél : 01 40 58 15 00

Fax 01 40 58 15 15 – courriel : [conf.retraites@wanadoo.fr](mailto:conf.retraites@wanadoo.fr) – site : [www.retraite-cfr.fr](http://www.retraite-cfr.fr)